

Faits

Analyse du marché de la téléphonie mobile au Tchad

Pages 3 - 5



Edito : «Secteur des télécommunications : un potentiel inexploité au Tchad ?

Pages 2

Gros plan

Industrie du mobile et développement : les mécanismes sous-jacents.

Page 5 - 7

N° 010 du 1^{er} Avril au 30 Juin 2016: Le rôle des télécommunications dans la soutenabilité de l'économie Tchadienne

Distribution gratuite

TEHAD ECO

Des idées innovantes pour le développement

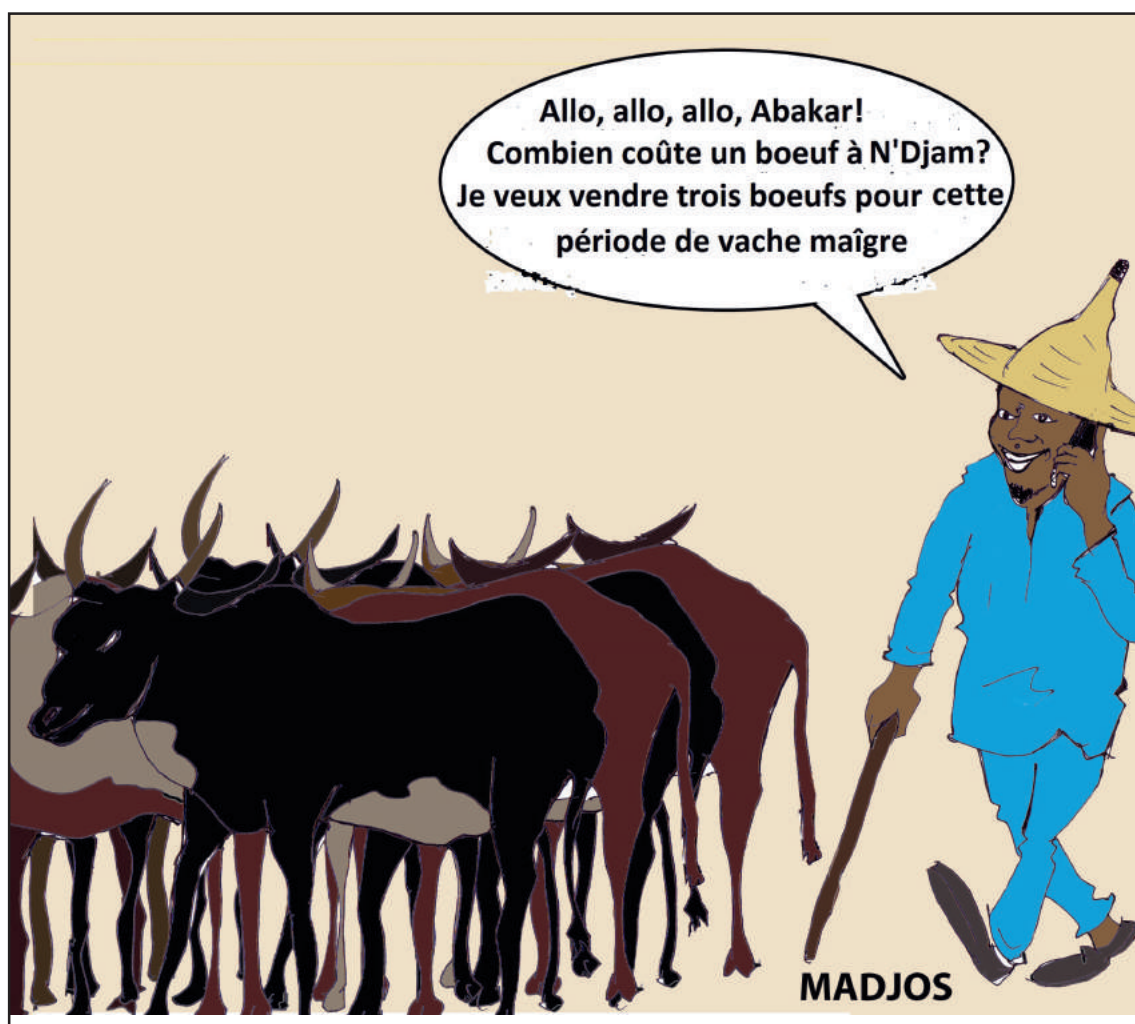
L e T r i m e s t r i e l d u C R O S E T

Cercle de Réflexion et d'Orientation sur la Soutenabilité de l'Economie Tchadienne



Flash Info: Mission de consultation du FMI au Tchad

Page 12



Opinions



YAYA SIDJIM, Economiste et membre du Bureau national de l'Association pour la Défense des Droits des Consommateurs (ADC), revient sur la genèse de l'ADC et sa lutte pour le respect des droits des usagers des services de télécommunications au Tchad.

Page 8



MINGAR MONODJI Fidel, juriste, analyse la relation entre le foncier et le développement au Tchad en lien avec la 17^{ème} Conférence mondiale sur les terres et la pauvreté, tenue du 14 au 18 mars 2016, à Washington D.C.

Page 9

Théorie: Contribution de la téléphonie mobile à la structuration des marchés

Page 3

B.A-BA de l'économie: La fiscalité sur la téléphonie mobile

Page 2



ESPACE CHERCHEURS TCHADIENS

"Gestion des ressources naturelles et économique : Le cas du pétrole tchadien"

Par Saleh Bichara Ali. Editions universitaires européennes (2015-03-26)

page 7

Actualités:

- Les chercheurs Tchadiens à l'école du savoir (P. 9)

- Election et économie ou économie et élection (P. 10)

Citation du mois

«L'internet sera à l'économie du 21^{ème} siècle ce que l'essence fut au 20^{ème} siècle. La puissance des ordinateurs c'est l'essence d'internet.»

Graig Barret, Ex Président d'Intel

Appel à contribution

Tchad Eco invite toute personne désireuse de proposer un article pour le prochain numéro dont le thème est "Réforme foncière: enjeux, potentialités et soutenabilité de l'économie tchadienne." de se manifester avant le 15 Mai 2016.

Secteur des télécommunications : un potentiel inexploité au Tchad ?



Par Jareth BEAIN

Au Tchad comme partout dans le monde, l'importance des télécommunications dans le développement socioéconomique n'est point à démontrer. L'expansion exponentielle du secteur des télécommunications justifie à juste titre ce rôle prééminent dans les économies modernes. Ainsi, selon le journal *The Economist* (2009), « aucune technologie ne s'est jamais diffusée aussi rapidement dans le monde. » De nos jours, plusieurs innovations sont adossées aux télécommunications et ce dans tous les secteurs porteurs de

croissance tels que l'agriculture, la finance, la santé, le commerce, le transport, etc. La contribution du secteur à la création des richesses nationales a été mise en évidence par plusieurs études empiriques (*Jalava et Pohjola, 2002 ; Waverman et al., 2005 ; Qiang, 2009*). Ces études montrent aussi que la contribution de l'industrie du mobile est plus forte dans les pays en développement que dans les économies développées.

La pénétration de l'industrie du mobile sur le marché tchadien s'est faite à la fin des années 90s avec l'entrée en scène du premier opérateur privé de téléphonie mobile LIBERTIS. Les années 2000s ont vu l'arrivée de plusieurs autres opérateurs et ce suite à la libéralisation du marché des télécommunications. On compte aujourd'hui au total quatre opérateurs de téléphonie (fixe et mobile). Cependant, il est important de relever que le secteur de la téléphonie est ultra dominé par le mobile avec deux mastodontes dont les parts de marché représentaient plus de 98% (Tigo et Airtel) en 2014. D'après le rapport de l'ARCEP (2014), le secteur des télécommunications comptait en 2014, 5 275 300 clients, soit un taux de pénétration de 40,4%. Un taux qui place le pays parmi les moins pénétrés par cette technologie ; les pays comme le Gabon, le Mali, le Ghana, le Congo et la Mauritanie ont dépassé la barre de 100% de taux de pénétration, sans prise en compte du phénomène de multi SIM. En outre, le secteur a cumulé la même année un chiffre d'affaires global de 178 milliards de FCFA (271,4 millions d'euros). Compte tenu de sa contribution en recettes fiscales (37,09 milliards de FCFA d'impôts et redevances en 2013), en emploi (plus de 1 207 emplois directs formels en 2013), à la réduction des coûts de transactions et en diverses ressources dérivées, l'industrie du mobile vient juste après le pétrole en termes de contribution à la création de richesse nationale.

Malgré l'expansion du secteur de la téléphonie mobile induite par la libéralisation du secteur au Tchad, les services proposés restent relativement chers et la qualité du réseau fortement critiquée par les abonnés. Le tarif d'interconnexion du Tchad reste deux fois, voire trois fois plus élevé que celui de beaucoup d'autres pays semblables (ARCEP, 2014). A ces tarifs exorbitants, s'ajoute la

qualité médiocre des services offerts, pour ne pas dire plus. On est même tenté de dire que les opérateurs ont choisi de casser le sucre sur le dos des consommateurs, dicit l'éditorialiste de la télé Tchad, M. Ahmat Makaïla. Malheureusement, ni l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes, ou moins encore l'Association pour la Défense des Droits des Consommateurs demeurent impuissantes face à cette arnaque. En plus, la différenciation on-net (intra-réseau)/off-net (inter-réseaux), punie par la loi sous d'autres cieux en raison de son caractère anti-concurrentiel, est pratiquée par tous les opérateurs au Tchad, faisant du consommateur la seule victime. Pis, malgré le nombre relativement élevé d'opérateurs, le consommateur doit supporter différentes taxes imposées par l'Etat pour le financement de ses politiques sectorielles. Ainsi, au

début l'Etat avait imposé une redevance audiovisuelle de 10 F CFA sur le premier appel passé ou message envoyé dans la journée pour le financement de la création artistique, la presse, la formation professionnelle dans le métier de la communication et les droits d'auteur. Puis, 1,18 F CFA par appel téléphonique au profit du Fonds national de développement du sport (FNDS), 1 F CFA au profit du Fonds national de développement des sports, 50 F CFA par minute sur chaque appel

international entrant au pays, etc. Bref, le consommateur se trouve être désabusé par cet imbroglio technico-financier.

L'industrie du mobile ne peut jouer pleinement son rôle que si le processus d'adoption est facilité par tous les acteurs. Ainsi, l'Etat, en admettant la concurrence, protège non seulement le consommateur, mais accroît également les possibilités de renflouer ses caisses à travers des recettes fiscales. Il se doit également de créer les conditions et infrastructures nécessaires pour permettre au secteur de libérer toutes ses potentialités. Les opérateurs téléphoniques se doivent d'innover en proposant des services adaptés au contexte national. Ce n'est pas de la magie si le Kenya est connu aujourd'hui sous le surnom de « Silicon Savannah » en matière d'innovations financières à travers la téléphonie mobile. La société civile quant à elle se doit d'être ingénieuse dans sa stratégie de défense de droits des consommateurs.

Vu l'apport combien de fois important du secteur des télécommunications dans nos sociétés, Tchad Eco consacre son dixième numéro au rôle des télécommunications dans la soutenabilité de l'économie tchadienne. Il met un accent particulier sur l'analyse des différents goulets d'étranglement susceptibles de nuire le développement de ce secteur en proposant des pistes de solutions innovantes à toutes les parties prenantes pour permettre à ce secteur de libérer toutes ses potentialités comme dans les autres pays en développement. Et puis, la conjoncture économique et politique ne justifie-t-elle pas un tel thème ?

Bien que les différents prélèvements sur les services de téléphonie mobile soient qualifiés de financements innovants par les institutions internationales, il n'en demeure pas moins que leur mode de gestion interne au Tchad soit entaché d'irrégularités. Le fiasco entourant le retrait de l'équipe nationale de foot des qualifications de la CAN 2017 en dit plus.

Dans ce monde, il y a seulement deux choses de certaines: la mort et les impôts.
(Anatole France)

qq citations

Source: QQ Citations

Le régime fiscal dans un pays est caractérisé d'une manière générale par plusieurs impôts, droits et taxes. Une prépondérance est donnée toutefois à la fiscalité directe. Toutefois, dans les Pays en voie de Développement tels que le Tchad, la fiscalité indirecte rapporte plus de recettes comparativement à la fiscalité directe. Avant de présenter les taxes sur les appels, définissons les différents concepts.

L'impôts/taxe peut être défini comme un prélèvement obligatoire opéré par l'Etat et les collectivités locales, suivant des règles légales à titre définitif et sans contrepartie afin de subvenir à leurs charges publiques (paiement des fonctionnaires, dépenses pour services de santé, éducation, dépenses sociales, etc.) Une loi de finances annuelle fixe les taux de prélèvement et leurs bases imposables. **Il y a deux types d'impôts/taxe :**

B.A-BA de l'Economie: La fiscalité sur la téléphonie mobile

- **Impôt direct** : l'impôt direct est supporté par le contribuable. Il constitue donc un prélèvement ressenti par celui qui le supporte (exemple : impôt sur le revenu des personnes physiques) ;

- **Impôt indirect** : l'impôt indirect est un impôt frappant des revenus ou du capital généralement assis sur les dépenses. En effet, les impôts et taxes indirects sont payés par un redevable qui les récupère en aval sur ses clients (exemple : la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA)).

Le régime fiscal appliqué au secteur de télécom se regroupe en trois grandes catégories :

- 1- Fiscalité directe;
- 2- Fiscalité indirecte;
- 3- Redevance et taxes de régulation.

En termes de fiscalité directe, nous pouvons citer :

- droits de douanes imposables sur le montant hors taxe des produits et équipements importés (téléphones et ses accessoires) ;
- la patente imposable sur le chiffre d'affaires ;
- impôt sur les bénéfices des opérateurs.

Pour ce qui est de la fiscalité indirecte, nous pouvons citer:

- la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA), payable par le

consommateur final ;

- les autres fiscalités indirectes ;

Et pour finir, les redevances et frais de régulation payés à l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes (ARCEP):

- Redevances fréquences ;
- Autres redevances (frais de dossiers et d'attribution, agréments, autorisations, etc.)
- Droits de concession imposable sur le chiffre d'affaires dont le taux est fixé à l'avance.

Le système fiscal tchadien applicable au secteur de la téléphonie est encadré par la réglementation sous régionale (CEMAC). Les principaux taux sont les suivants : la TVA est fixée à 18%. Les principales redevances sont ; 1) la redevance audiovisuelle dont le taux est fixée à 10 FCFA sur les appels ; 2) la redevance devant contribuer au Fonds National pour le Développement du Sport (FNDS) qui est de 1,18 FCFA; 3) enfin, la redevance environnement qui est fixée à 1 FCFA. Elles sont toutes applicables sur les appels nationaux entrants. En plus de ces redevances, nous pouvons citer la taxe sur les appels internationaux entrants fixée à 50FCFA respectant le même principe.

César BAIRA DERING

Contribution de la téléphonie mobile à la structuration des marchés

L'économie tchadienne comme toutes celles des pays en développement est caractérisée par des secteurs d'activités structurés en une pyramide où le secteur primaire est le plus dominant avec plus de 80% d'actifs (ECOSIT 3, 2011). Les secteurs secondaire et tertiaire se partagent les autres composantes de l'économie avec un léger avantage au secteur tertiaire. Cette configuration est symptomatique du manque des infrastructures routières, aéroportuaires et surtout de la faiblesse du secteur privé et donc d'un marché intérieur dynamique.

C'est dans ce contexte que les opérateurs de la téléphonie mobile ont été accueillis sur les bords du Chari au début des années 2000s. Aujourd'hui quatre compagnies se partagent le marché mais avec deux poids lourds qui réalisent 80% du chiffre d'affaires global, notamment les opérateurs Airtel et Tigo. Plus de quinze ans après leur arrivée, outre les retombées en matière d'emplois ou d'apport aux finances publiques qu'est-ce que la téléphonie mobile a apporté de nouveau à l'effort de structuration d'un marché unique sur le territoire économique.

Apport de la téléphonie mobile aux efforts de réduction de la pauvreté

Parmi les conditions de la concurrence pure et parfaite figurent en bonne place l'accès aux informations et la libre participation aux marchés. En effet, la libre circulation des capitaux et des ressources humaines est essentielle pour répondre aux désirs d'investissement et de consommation des acteurs économiques. Dans le contexte tchadien, le faible niveau de développement des infrastructures routières et aéroportuaires a rendu difficile la libre circulation des biens et des personnes. Seule celle des flux financiers est devenue une réalité depuis presque dix ans à la faveur des services de la téléphonie mobile.

Amorcé par les Etablissements de Microfinance, le transfert des capitaux s'est développé progressivement avec les agences de voyage et aujourd'hui avec les cabines

téléphoniques. Le phénomène est une pratique courante dans le quotidien des tchadiens et participe largement à l'inclusion financière. Pour mieux apprécier l'impact de ce phénomène, il est judicieux de lire l'étude de la représentation locale de la Banque mondiale au Tchad sur l'essor de l'économie tchadienne dix ans après l'exploitation du pétrole. Dans cette étude, il est établi que l'exploitation du pétrole de 2003 à 2013 a permis de réduire la pauvreté de 55% à 46 %.

La principale conclusion de cette étude est que grâce aux transferts des fonds via téléphonie mobile, les travailleurs du secteur pétrolier ont partagé leurs revenus en temps réel avec les populations des zones rurales qui comptent parmi les plus démunis. C'est ce qui a permis de réduire la pauvreté.

A cette conclusion, il est intéressant de noter que cette pratique a non seulement amélioré la répartition du revenu national mais également réduit le taux d'intérêt dans l'accès aux capitaux dans les zones rurales. En effet, avant le transfert des fonds via les téléphones mobiles les pratiques usurières étaient légions dans les campagnes.

La principale conclusion de cette étude est que grâce aux transferts des fonds via téléphonie mobile, les travailleurs du secteur pétrolier ont partagé leurs revenus en temps réel avec les populations des zones rurales qui comptent parmi les plus démunis.

Contribution de la téléphonie mobile à la dynamique du marché intérieur

Comme nous l'avons noté plus haut, l'utilisation de la téléphonie mobile a permis d'améliorer l'inclusion financière mais qu'en est-il du marché des biens et services ? Pour que la téléphonie mobile améliore la dynamique du marché intérieur elle devra contribuer à la mise en place d'un système caractérisé par l'atomicité de l'offre et de la demande. Pour ce faire, dans chaque secteur d'activité, l'accès aux marchés et aux informations de ce marché sera recherché pour plus de compétitivité.

Parmi les difficultés non résolues par l'industrie du mobile dans le cadre de la dynamique du marché intérieur au Tchad, il y a premièrement le faible accès aux marchés. La téléphonie mobile ne permet guère de résoudre ce problème car moins de 50 % du territoire économique est couvert par les opérateurs agréés. Les opérateurs économiques localisés dans les régions faiblement couvertes par les réseaux téléphoniques sont souvent exclus des activités économiques par manque d'information. Ce qui est source d'inégalités économique et sociale.

La deuxième difficulté est que les opérateurs économiques n'ont pas accès aux mêmes types d'informations. En effet, malgré une forte augmentation du nombre d'abonnés qui se chiffre aujourd'hui à plus de cinq millions (ARCEP, 2014), la répartition des abonnés est très inégalitaire car la ville de N'Djamena à elle seule compte presque 20 % d'entre eux. L'abonnement à un opérateur de téléphonie mobile est un avantage dans l'accès aux informations et tout autant un handicap pour celui qui n'en a pas.

Les limites de la téléphonie mobile dans la structuration des marchés

A la lumière de notre analyse, nous pouvons affirmer que la téléphonie mobile peut être un moyen efficace pour parvenir aux objectifs de croissance et de bien-être social, mais ce rôle ne doit pas être sur estimé. Dans le cas du Tchad, il est observé que malgré une nette évolution dans tous les aspects, le secteur ne peut résoudre à lui tout seul, les difficultés que rencontrent les autorités à développer les échanges économiques dans un cadre intégré.

L'accès aux marchés et la transparence sur ces marchés relèvent avant tout de l'existence des infrastructures fiables et d'institutions fortes. Dans le cas du Tchad, les efforts de décentralisation doivent se poursuivre, ils se feront dans l'optique de relier les régions productrices entre elles à travers les chaînes de valeur sur chaque produit. Une fois que la libre circulation des biens et des personnes sera effective sur l'ensemble du territoire, l'utilisation de la téléphonie sera un moyen pour améliorer l'efficacité d'un marché enfin intégré.

Par Beguy DJIMOUNOUM

LES FAITS

Analyse du marché de la téléphonie mobile au Tchad

Coûts de communication élevés, qualité de connexion médiocre,... Tels sont les griefs des usagers lorsqu'on évoque avec eux le sujet controversé de la téléphonie mobile au Tchad. Ce secteur qui a connu un essor considérable depuis le début des années 2000s constitue désormais l'une des principales sources de recettes budgétaires du pays.

à 39,75% en 2014. Cette hausse du taux de pénétration s'est traduite par une hausse du chiffre d'affaires qui est passé de 110,6 milliards de FCFA en 2010 pour s'établir à 178 milliards de FCFA (271 millions d'€) en 2014, soit une croissance moyenne annuelle de l'ordre de 10% depuis 5 ans.)

Depuis 2010, Tigo est devenu leader du marché devant Airtel avec 56% des parts de marché contre 43% des parts pour Airtel.

Malgré cet essor, le secteur emploie peu de personnes directement. Une enquête de l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et Postales (ARCEP, 2015) estime que le secteur employait directement plus de 1 200 personnes en 2015 dont près de la moitié (48,2%) pour l'opérateur public SOTEL suivi respectivement de Tigo (27,8%) et d'Airtel (24%).

Les caractéristiques du marché des télécoms au Tchad s'assimilent à une situation de duopole entre Airtel, propriété du groupe indien Bharti et Millicom Chad



Source: Jeune Afrique

avec le nom de marque Tigo. Depuis 2010, Tigo est devenu leader du marché devant Airtel avec 56% des parts de marché contre 43% des parts pour Airtel. L'opérateur public qui gère la téléphonie fixe (Tawali) et mobile (Salam) ne pèse que pour 1,3% des parts de marché auquel il faudrait ajouter les Fournisseurs d'Accès Internet (FAI) avec 0,003%. Compte tenu de la proportion relativement élevé d'usagers utilisant les réseaux des deux opérateurs, le nombre d'usagers unique de la téléphonie mobile a été ramené à 3,1 millions de personnes correspondant à un taux de pénétration net de 26,5% (ARCEP, 2015).

→ page suivante

Contribution de la téléphonie mobile aux recettes budgétaires

Grâce à sa caractéristique d'avoir un nombre limité de collecteurs, le secteur de la téléphonie mobile est relativement facile à taxer comparativement aux autres secteurs et beaucoup plus dans les pays en développement où la base taxable est relativement étroite. Il existe plusieurs études traitant de la fiscalité de la téléphonie mobile au Tchad. La dernière en date publiée en 2015 par Deloitte sur la base des données de l'année 2013 estime à 23,8% la part des impôts et redevances versés à l'Etat en proportion du chiffre d'affaires alors que la moyenne mondiale s'établissait à 31,9%. Avec un chiffre d'affaires de 155,83 milliards de FCFA, cela signifie que la téléphonie mobile a rapporté en 2013 près de 37,09 milliards de FCFA d'impôts et redevances à l'Etat.

Il est identifié pas moins de 16 impôts et taxes payés par les utilisateurs et les opérateurs. A ces impôts et taxes, il convient d'ajouter les redevances payées au profit de l'ARCEP. Mis à part les droits et TVA sur les importations des téléphones portables, les usagers supportent la TVA sur les appels, les SMS et les données mobiles au taux de 18%, la redevance audiovisuelle au taux forfaitaire de 10 FCFA pour le premier appel de la journée, les redevances FNDS et environnement aux taux respectifs de 1,18 FCFA et 1 FCFA par appel.

Mis à part ces impôts supportés par les usagers, les opérateurs supportent principalement l'impôt sur le revenu des sociétés dont le taux au Tchad est fixé à 40%, ce qui est largement au-dessus de celui appliqué dans les pays de l'UEMOA (entre 25 et 30%) ou dans les pays développés (15 à 20%).

Perception de la qualité des services mobiles au Tchad

En dépit du boom dans ce secteur, la qualité des services mobiles est jugée médiocre par la plupart des utilisateurs. Ces derniers déplorent en particulier la cherté et la lenteur des connexions internet. Pour les appels, en dehors des grands centres urbains, ceux-ci sont souvent perturbés dans les petites villes. Une enquête réalisée en 2011 par Clarity Telecom montre par exemple que 86% des utilisateurs d'internet estiment que les connexions au Tchad sont lentes. Comme nous le montrons dans l'encadré 1, l'amélioration de la qualité des connexions internet au Tchad a pris du retard en raison des déconvenues dans le déploiement de la fibre optique.

L'épineuse question de l'accès internet

Le faible taux de pénétration d'internet au Tchad (1,90% en 2011 contre 5,7% en Afrique subsaharienne) atteste du retard pris par le pays et de l'échec des différents projets mis en œuvre depuis 2009 afin de doter le pays d'un réseau de fibres optique (voir Encadré 1). La crise structurelle que traverse l'opérateur public SOTEL est une des raisons du faible niveau de développement de l'internet filaire ou ADSL. C'est ce qui explique qu'actuellement, la majorité des usagers utilisent les connexions mobiles. Ce type de connexion est caractérisé par une certaine lenteur en raison de l'étroitesse de la bande passante. Le déploiement de la fibre optique était censé permettre à la fois d'améliorer la fluidité de la connexion internet mais aussi à en réduire le coût.

Le coût du mobile est-il si élevé au Tchad ?

Pour apprécier le coût supporté par les usagers des services de téléphonie mobile, on utilise l'ARPU (Average Revenu Per User). Il est obtenu en divisant le chiffre d'affaires par le nombre d'abonnés. Selon les résultats d'une étude de l'ARCEP, en 2013, chaque utilisateur de téléphone dépense en moyenne 2800 FCFA chaque mois pour ses communications (appels, SMS et internet). Sur la période 2008-2013, les données montrent que ce coût a baissé d'au moins 38%. Bien que les prix aient considérablement baissé, les usagers les estiment toujours élevés. En témoigne une enquête de l'ARCEP datant de 2011 qui montre que 38% des personnes interrogées estimaient que les prix pratiqués sont chers contre 53% qui les estimaient satisfaisants.

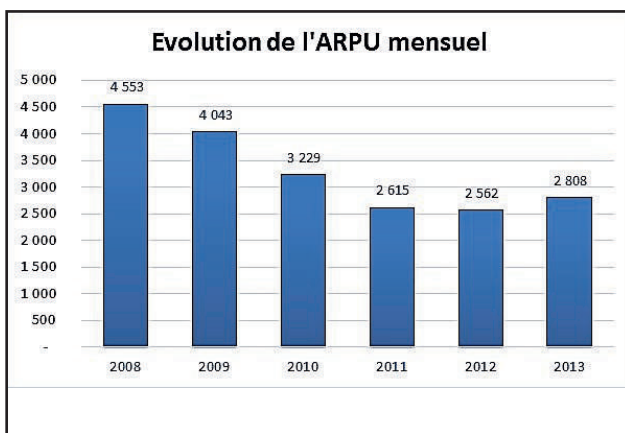
Comparé à d'autres pays, l'ARPU du Tchad (43 951 FCFA par an) se situe dans la moyenne mondiale d'après une

Une autre explication des prix élevés pratiqués par les opérateurs pourraient être le niveau élevé du coût de fonctionnement et notamment le poste dépense énergétique.

étude publiée en 2015 par le cabinet Deloitte. En effet, d'après cette étude, l'ARPU annuel se situe dans une fourchette comprise entre 17 000 FCFA au Sri Lanka et 97 797 FCFA en Jamaïque.

Le TCMO (Tax in % of the Cost of Mobil Ownership) est un autre indicateur mesurant la part des impôts et taxes dans le coût d'achat et d'usage des téléphones portables. Il permet de comparer la taxation de la téléphonie mobile entre pays. Les résultats de l'étude de Deloitte montrent qu'au Tchad, chaque utilisateur supporte 12 750 FCFA par an au titre d'impôt et taxes alors que la moyenne mondiale (20 760 FCFA) est largement au-dessus. Cela signifie par conséquent que la charge fiscale supportée par les usagers au Tchad contrairement à ce qu'avancent les opérateurs est largement en dessous des moyennes mondiales. Il n'en est pas de même de l'impôt sur le revenu des sociétés dont le taux appliqué au Tchad (40%) est supérieur à ceux de la plupart des pays du monde. Dans tous les cas, les charges fiscales supportées par les usagers et les opérateurs se répercutent sur le prix final des services de téléphonie mobile (appels, SMS et connexions internet) et expliquent dans une certaine mesure leur cherté.

Une autre explication des prix élevés pratiqués par les opérateurs pourraient être le niveau élevé du coût de fonctionnement et notamment le poste dépense énergétique. Bien que nous n'ayons pas d'éléments chiffrés nous permettant de comparer ces charges, il est logique de penser que ces derniers expliquent dans une certaine mesure le faible niveau de compétitivité des entreprises tchadiennes. En effet, au Tchad, toutes les entreprises disposent d'un groupe électrogène et l'énergie constitue l'un des principaux postes de



LA TÉLÉPHONIE MOBILE AU TCHAD EN CHIFFRES

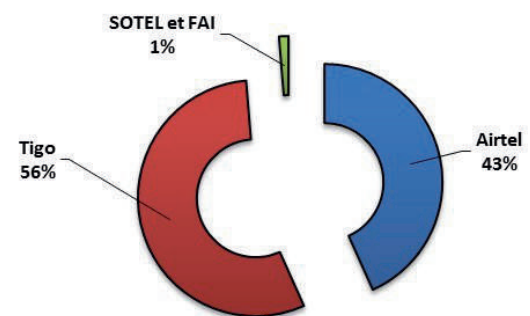
En 2014, la téléphonie mobile employait directement 1 117 personnes dont près de la moitié (48,2%) pour SOTEL suivi de Tigo avec 27,8% et Airtel (24%).

La téléphonie mobile a rapporté en 2013 près de 37,09 milliards de FCFA d'impôts et redevances à l'Etat.

Le chiffre d'affaires de la téléphonie mobile a été estimé à 178,0 milliards de FCFA en 2014, dont plus de 80% résultant des appels téléphoniques suivi d'internet mobile (5,1%) et les SMS (2,6%).

Le taux de pénétration de la téléphonie mobile est passé de 0,07% en 2000 pour s'établir à 39,75% en 2014.

Répartition des parts de marché en termes de nombre d'abonnés en 2014

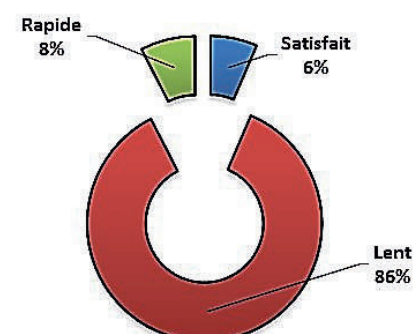


Source: ARCEP

Impôts et taxes appliqués à la téléphonie mobile au Tchad	
Impôts et taxes	Taux d'imposition
Droit d'importation sur les équipements radios	26,8%
Droit d'importation sur les équipements de transmission	14,2%
Droit d'importation sur les équipements réseau	14,2%
Droit d'importation sur les logiciels	26,8%
Droit de douane sur les téléphones portables	30%
TVA sur les importations de téléphones portables	18%
TVA sur les téléphones portables	18%
TVA sur le temps d'appel	18%
TVA sur les données mobiles	18%
TVA sur les SMS	18%
Redevance audiovisuelle	10 FCFA
Redevance FNDS	1,18 FCFA
Redevance environnement	1 FCFA
Taxe sur les appels internationaux entrants	50 FCFA
Taxe sur les contrats d'abonnement aux téléphones mobiles prépayés	1000 FCFA
Impôt sur le revenu des sociétés	40 %
Frais d'études	ND
Frais de gestion et de contrôle du spectre de fréquences	ND
Redevances pour l'utilisation des fréquences ou canaux radioélectriques	ND

dépense. Cela est confirmé par le rapport 2012 du World Economic Forum sur la compétitivité dans lequel est le Tchad est classé 140ème sur 144 pays en matière de fourniture de l'énergie électrique. Ce rapport mentionnait aussi que « le développement du secteur privé reste entravé par de nombreux autres facteurs comme la corruption, le faible niveau de développement des infrastructures routières et de transport, la crise énergétique récurrente, ... ».

Enquête de perception de la qualité d'internet au Tchad



→ page suivante

Des actions en vue d'une amélioration de la téléphonie mobile au Tchad

La loi n°013/PR/2014 relative aux communications électroniques a conféré à l'ARCEP la mission de réguler les activités des compagnies de téléphonie mobile au Tchad en vue de protéger les usagers. Cependant, force est de constater que ces derniers estiment que leurs intérêts ne sont pas véritablement défendus par cet organisme.

Des organisations de la société civile telles que l'association de défense des consommateurs (ADC) se sont fixés pour mission de mener des actions afin de contraindre les opérateurs à améliorer la qualité de leurs services et à en réduire les coûts. Dans ce cadre, plusieurs journées de boycott des services mobiles ont été organisées dans le pays (15

Mars 2013, 6 Mai 2015 et 30 janvier 2016). Il est permis de douter de l'impact réel de ces actions si le régulateur n'arrive pas lui-même à contraindre les opérateurs à baisser le prix et à améliorer la qualité de leurs services.

Etant donné qu'il est difficile dans le contexte actuel de baisser la charge fiscale des opérateurs et des usagers de téléphonie mobile compte tenu du faible niveau de pression fiscale hors pétrole, il conviendrait de mener des actions en faveur d'une amélioration de la compétitivité des entreprises. Cela passe par exemple par un accroissement de l'offre en électricité afin d'en réduire le coût mais aussi l'opérationnalisation de la fibre optique. Il est certain que la mise en exploitation effective de cette fibre attendue pour la fin de cette année permettrait un accroissement du taux de pénétration d'internet au Tchad en plus de l'amélioration de la productivité.

Guy Dabi GAB-LEYBA

Clin d'oeil

Le ou les projets de fibre optique au Tchad et les raisons de leurs échecs.

Les origines de la fibre optique au Tchad remontent au début des travaux de construction du pipeline Tchad-Cameroun. Pour pouvoir gérer son système de transport de brut, le consortium pétrolier a installé un réseau de fibre optique le long du pipeline et a donné au pays la possibilité de s'y connecter à partir de Komé dans le Logone Oriental. Le gouvernement avait donc la possibilité de tirer de Komé jusqu'à Moundou, et à partir de là, déployer la fibre dans le reste du pays.

Pour diverses raisons, cette possibilité ne sera finalement exploitée que dans le cadre du projet CAB (Central African Backbone ou Réseau de télécommunications haut débit à fibre optique de l'Afrique centrale).

Décidé à N'Djamena en 2007 lors d'un sommet de la CEMAC, le projet CAB vise à désenclaver l'Afrique centrale en l'entourant d'une ceinture de fibre optique avec un nœud de sortie dans chaque pays côtier à partir duquel les pays enclavés seront raccordés. Il porte sur la pose de 2.660 km de câble de fibre optique dont 1.000 km d'infrastructures existantes. Prévu en deux phases, il consiste, d'une part, à l'interconnexion sur plus de 1.000 km du Cameroun, de la Centrafrique et du Tchad en s'appuyant sur la fibre optique posée le long du pipeline Tchad-Cameroun, et d'autre part, à l'extension du réseau aux trois autres pays de la CEMAC (Congo le Gabon et Guinée équatoriale).

Du côté tchadien, lancé le 1er septembre 2009, le raccordement du Tchad et du Cameroun via le pipeline a été réalisé depuis le 16 mars 2012. Ce réseau de fibre optique long de 830 km part des champs pétrolier de Komé jusqu'à N'Djaména. La gestion de la fibre avait été initialement confiée à SITCOM, une société privée locale. Quelques mois après en novembre 2012, sa gestion lui a été retirée au profit de la SOTEL, qui entre temps avait été reprise en 2010 par l'opérateur libyen Green. L'annulation de cette reprise suite à la crise libyenne et la crise structurelle que connaît cette entreprise ont du coup retardé son exploitation. D'après des experts proches du dossier, le prix que devrait payer la SOTEL à l'opérateur camerounais CAMTEL au titre de droits d'atterrissement et qui est jugé trop élevé serait à l'origine du retard de l'opérationnalisation de la fibre. En effet, ce prix ne permettait pas aux opérateurs de proposer des prix compétitifs à leur clientèle.

Actuellement, un projet d'interconnexion par fibre optique avec le Soudan est en cours. Ce projet d'un coût de 15 milliards de FCFA dont 4 milliards de FCFA de participation pour l'Etat tchadien, vise à construire un réseau de 1202 km entre N'Djaména et le Soudan et de 334 km entre Doba et la Centrafrique. La réception initialement prévu avant juin 2015 (Accueil avorté du sommet de l'Union Africaine) a été repoussé à une date ultérieure.

Source: Rapport sur la politique commerciale du Tchad (OMC, 2013).

GROS PLAN

Téléphonie mobile et développement : les mécanismes sous-jacents

Grâce à la diffusion des technologies sans fil, la libéralisation des marchés des télécommunications et l'adaptation des offres de services des opérateurs téléphoniques aux besoins des populations locales, l'accès aux services de téléphonie mobile a connu un développement considérable dans les pays en développement. D'après le journal The Economist (2009), aucune technologie ne s'est jamais diffusée aussi rapidement dans le monde.

En Afrique Saharienne, on estime à 433 millions le nombre d'utilisateurs de téléphones mobiles, soit un taux de pénétration de 68% dont 58% pour l'Afrique au Sud du Sahara (ASS) et 100% pour l'Afrique du nord en 2011. En termes de comparaison, l'Afrique a dépassé l'Amérique latine et est devenue le plus important marché pour le mobile dans le monde après l'Asie en 2011 (Chéneau-Loquay, 2012).

De nombreuses études empiriques ont montré que l'expansion de cette technologie est associée à une forte croissance économique dans les pays en développement (Jalava et Pohjola, 2002 ; Jorgenson et al., 2005 ; Waverman et al., 2005 ; Qiang, 2009). Bien que l'évidence empirique ait été testée à travers de données de diverses natures, il n'en demeure pas moins que les mécanismes sous-jacents restent moins évidents. En effet, plusieurs innovations sont adossées à la téléphonie mobile. Ainsi, ce secteur est progressivement intégré aux activités quotidiennes et à la vie des individus et des ménages. Les secteurs clés dans lesquels la téléphonie mobile est susceptible d'avoir une forte potentialité de croissance dans les pays en développement sont la finance, l'agriculture,

l'emploi et les finances publiques. Cette liste est non exhaustive car des applications concernant divers secteurs (éducation, santé, transport, commerce...) sont en expansion dans de nombreux PED (GSMA, 2015). Cela pourrait se faire à travers l'inclusion financière, l'intégration des marchés locaux, la réduction des coûts de transaction et l'augmentation de la productivité des facteurs. Tous concourent à la croissance inclusive compte tenu de la nature de la croissance que l'industrie du mobile génère, suggérant une prise en compte de cette technologie dans les politiques économiques.



Source : ICT4Ag

Clin d'oeil

Un exemple de partenariat entre banque et opérateur de télécommunication: M-Kesho au Kenya

M-Kesho est la marque d'un ensemble de produits financiers offerts par Equity Bank aux clients utilisant le système de paiement via M-Pesa (M pour mobile et pesa, argent en swahili) au Kenya depuis 2007. Les opérateurs impliqués dans ce projet sont Safaricom et Vodacom, les deux plus grands opérateurs de téléphonie mobile au Kenya. Le produit phare offert est un compte d'épargne bancaire rémunéré d'un taux d'intérêt, bien que d'autres produits, comme le crédit et l'assurance, soient aussi mis à la disposition des clients.

Les clients peuvent ouvrir des comptes, soit auprès des agences Equity Bank ou des magasins d'agents M-Pesa où Equity Bank a placé un employé bancaire. Le compte M-Kesho permet d'effectuer seulement des transactions électroniques: l'argent peut être crédité ou débité du compte du client M-Pesa ou d'un compte ordinaire d'Equity Bank. Pour déposer du liquide, le client doit d'abord charger son compte M-Pesa auprès d'un agent et ensuite initier un transfert vers son compte M-Kesho (une opération qui est gratuite pour le client mais la banque verse à M-Pesa des frais pour chaque opération de crédit). Pour retirer du liquide, le processus est inversé, sauf que le compte du client est débité des frais de transfert (ainsi que des frais de retrait standard de M-Pesa).

M-Kesho fait partie de cette nouvelle génération de services financiers via la téléphonie mobile qui favorise l'inclusion financière des millions de Kenyans exclus du système financier formel. L'atout majeur de cette innovation, ayant contribué à sa large adoption, repose sur les faibles coûts qu'ils engendrent et la large couverture des réseaux téléphoniques, en particulier en milieu rural.

Il convient de signaler que des partenariats sont signés entre des opérateurs transfrontaliers pour étendre ce genre de service, notamment les transferts d'argent entre pays.

Source: voir: <http://www.safaricom.co.ke/index.php?id=263>

→ page suivante

Téléphonie mobile et inclusion financière

L'inclusion financière joue un rôle primordial dans la réduction de l'extrême pauvreté, la stimulation de la prospérité partagée et le soutien d'un développement inclusif et durable (Banque mondiale, 2014). Malgré l'importance avérée du développement financier, une proportion non négligeable de personnes dans les PED est exclue du système financier formel. Sans un système financier inclusif, les pauvres doivent compter sur leurs propres épargnes limitées pour investir dans leur éducation. Ils seront obligés d'autofinancer leur investissement, ce qui réduit sans nul doute le volume des investissements.

De ce fait, ils sont évincés des opportunités prometteuses d'investissements. Cela peut contribuer à l'inégalité des revenus, une faible croissance économique non inclusive et à terme à perpétuer la transmission intergénérationnelle de la pauvreté. La téléphonie mobile vient répondre à l'exclusion financière des millions de personnes en raison de l'inadéquation des offres du système financier formel. Deux catégories de services financiers à travers la téléphonie mobile sont communément différenciées: les services bancaires via la téléphonie mobile, grâce auxquels les clients d'une banque se connectent à leurs comptes bancaires via leur téléphone portable ; et les services de paiement par téléphonie mobile, qui couvrent un plus grand nombre de services de paiement pouvant ne pas être offerts par une banque, mais nécessitant toujours sa participation. **En décembre 2014, les statistiques du GSMA montrent que 23% des connexions mobiles en Afrique au Sud du Sahara sont reliées à un compte « money mobile ». Ce qui a permis de réduire le gap d'inclusion financière dans cette région.**

Le Kenya est vu comme l'épicentre des innovations financières via téléphonie mobile dans les PED. Ce pays a su profiter pleinement de la téléphonie mobile pour promouvoir l'inclusion financière, en témoigne son surnom de « Silicon Savannah ».

Cependant, l'inclusion financière à travers les services offerts par la téléphonie mobile ne peut pas se faire sans la levée d'un certain nombre de contraintes. En premier lieu, il s'agit du cadre réglementaire qui doit être adapté pour éviter des éventuelles dérives. Les responsables publics, les banques centrales et les opérateurs téléphoniques, sont ainsi interpellés. Dans ce domaine, l'Union Economique et Monétaire de l'Afrique de l'Ouest est bien avancée (voir Règlement n°15/2002/CM/UEMOA du 19 septembre 2002, relatif aux systèmes de paiement dans l'UEMOA et Instruction n°01/SP/2006 du 31 juillet 2006 du Gouverneur de la BCEAO relative à la monnaie électronique et aux établissements de monnaie électronique).

Téléphonie mobile et agriculture

L'agriculture, prééminente dans les PED, fait face à plusieurs défis qui entravent son expansion, malgré l'importance de la population qui y dépendent. Les contraintes auxquelles fait face cette agriculture sont entre autres, le faible accès aux marchés, le faible niveau d'infrastructures de commercialisation, le faible niveau d'informations sur les opportunités du marché, la non maîtrise des techniques de négociation des producteurs, la faible technicité des exploitants agricoles, l'insuffisance des crédits et l'incapacité de maîtriser le calendrier agricole. Ces contraintes contribuent au faible niveau de productivité agricole, l'extrême pauvreté des paysans et l'insécurité alimentaire.

Le secteur agricole n'est pas laissé pour compte par le passage du mobile. En effet, la téléphonie mobile vient juguler les contraintes susmentionnées en offrant des services divers et variés. **A travers la téléphonie mobile, on peut diffuser les informations sur : les prix du marché, les prévisions météorologiques, les disponibilités des points d'eau, la disponibilité en matières premières/intrants, les facilités de transport, les installations de stockage, les techniques culturales et les maladies du bétail.**

D'une part, la téléphonie mobile vient « se substituer aux

infrastructures de transport », « réduisant » la distance géographique qui empêche les paysans de profiter des meilleures opportunités de prix. Cela permet de diminuer la volatilité et la dispersion des prix entre les marchés et profite non seulement aux paysans, mais aussi au consommateur final du fait de la concurrence. D'autre part, en raison de l'absence et de défaillances de marchés d'assurance et de crédit, l'agriculture dépend fortement des conditions climatiques. Une situation exacerbée par le changement climatique qui rend la pluviométrie imprévisible. Dans ce contexte, la fourniture des informations sur les conditions météorologiques, les variétés de

Le Kenya est vu comme l'épicentre des innovations financières via téléphonie mobile dans les PED. Ce pays a su profiter pleinement de la téléphonie mobile pour promouvoir l'inclusion financière, en témoigne son surnom de « Silicon Savannah ».

cultures adaptées à la météo et aux types de sol et les intrants (produits chimiques, ...) est nécessaire pour une meilleure programmation des cultures. En effet, avec les prévisions climatiques saisonnières, le paysan peut savoir s'il y aura plus d'eau ou moins d'eau qu'à la normale. Et en fonction de cette information, le paysan peut décider de cultiver des variétés à cycle court ou des variétés à cycle long. Ce qui a comme conséquence l'augmentation des rendements agricoles. Aussi, après les récoltes, **il est important de prendre les données du marché pour décider de quand, comment et où vendre ces produits. Ces informations permettront aux bénéficiaires de maximiser le profit lié à la vente de ces produits.**

Contraintes liées à l'émergence de l'E-agriculture

La faiblesse des infrastructures (réseaux électriques/Internet) empêche la téléphonie mobile de libérer pleinement ses potentialités pour le développement d'une agriculture répondant aux besoins croissants des populations. Et surtout, cette agriculture est soumise de plus en plus au changement climatique. Aussi, le faible taux de couverture en zones rurales est un problème crucial. En plus de cela, l'accès à l'internet et aux téléphones mobiles de nouvelle génération est difficile et très coûteux. Une difficulté d'une autre nature est relative aux contraintes économiques. Le taux d'alphabétisation très bas en milieu rural peut entraver à l'utilisation des services offerts par la téléphonie mobile et les services dérivés. Car, le plus souvent le contenu des messages est soit en Français ou en Anglais. Enfin, comme toute innovation son adoption peut se heurter aux contraintes socio-culturelles.

Téléphonie mobile et finances publiques

Un autre avantage attribué à la téléphonie mobile est sa contribution aux finances publiques. Cela se fait par les droits de douane, l'impôt sur les sociétés et l'impôt sur le revenu, la sécurité sociale des employés des services adossés à l'industrie du mobile, la taxe sur la vente des mobiles et la taxe sur la valeur ajoutée. En Afrique, ce secteur représentait, en 2008, 4 % du PIB, soit 7 % des recettes fiscales (GSMA, 2009). Cette contribution représente environ 15 milliards de dollar en Afrique en 2014. Pour 75 % de la population à bas revenus dans 17 pays étudiés en 2007, l'Africain détenteur d'un téléphone portable dépensait en moyenne 26,6 % de son revenu individuel au Kenya, 23 % en Éthiopie, 9,4 % au Sénégal (Gillwald, Stork, 2008); des sommes considérables quand dans ces pays plus de 50 % de la population vit au-dessous du seuil de pauvreté.

Ces chiffres mettent en exergue une forte potentialité fiscale du secteur de la téléphonie mobile. La taxe sur la valeur ajoutée assise sur l'industrie mobile représente une large assiette et est économiquement neutre. D'ailleurs, c'est à ce titre que dans de nombreux PED, il est prélevé plusieurs taxes sur les télécommunications en vue du financement des secteurs spécifiques. La taxe sur les télécommunications est considérée comme un instrument fiscal par excellence pour le financement des collectivités décentralisées (Chambas, 2011). Toutefois, cette taxation doit tenir compte du faible niveau de revenus ruraux dans les PED.

Téléphonie mobile et autres secteurs de l'économie

Il est reconnu que l'industrie mobile contribue directement et indirectement à l'emploi dans les économies en développement. Elle a soutenu 4,4 millions d'emplois en ASS en 2014, un chiffre qui augmentera à plus de 6 millions en 2020 (GSM, 2015). Il suffit de regarder les principales avenues des grandes villes africaines pour constater la prolifération des petits métiers adossés à l'industrie du mobile qui occupent l'espace public. De l'importation des produits au commerce ambulancier, des vendeurs de cartes aux petits kiosques où se louent des appareils (« call-box »), aux réparateurs divers, mais aussi aux récupérateurs qui extraient les métaux précieux voire dangereux, c'est ainsi toute une série de nouvelles activités qui prolifèrent et marquent le paysage urbain pour répondre à la demande d'une population à faibles revenus. Des enquêtes au Burkina, au Cameroun et au Sénégal montrent que les télécommunications forment l'essentiel des activités créées dans le secteur informel (Yam-Pukri, 2010).

Clin d'oeil

Quelques applications des TIC dans l'agriculture

Carte d'identité de M - KILIMO

1. Nom : m - Kilimo
2. Couverture géographique : Kenya
3. Technologie : Téléphonie mobile
4. Description:

Le projet cible les producteurs agricoles et agents de vulgarisation agricole. Il consiste à mettre en place un accès par appel d'une ligne d'assistance accessible en Anglais et swahili avec une réponse immédiate ou au maximum au bout de 24 heures par des experts agricoles. L'objectif principal est d'améliorer les rendements agricoles et la capacité de négociation lors de la vente. Les informations fournies sont relatives à la gestion des cultures, le contrôle des ravageurs, la récolte, le stockage, la vente et les conditions météorologiques.

Source : www.m-kilimo.com

Carte d'identité de MANOBI

1. Nom : Manobi
2. Couverture géographique : Sénégal, Afrique du Sud
3. Technologie : P C, Internet/ Mobile
4. Description:

L'objectif de Manobi est d'améliorer l'accès aux marchés. Les informations fournies par SMS et Internet portent sur les prix des produits agricoles sur les marchés locaux et internationaux, le référencement et la cartographie des exploitations agricoles, l'achat optimisé d'intrants agricoles, la traçabilité ascendante et descendante des produits agricoles pour les marchés à l'export, l'accès et la gestion du crédit agricole.

Carte d'identité de Am - Bénin

1. Nom : Am - Bénin
2. Couverture géographique : Bénin
3. Technologie : téléphonie mobile/audiotel/Internet
4. Description:

Am-Bénin cible les producteurs agricoles et agro industries béninois. Son objectif est de faciliter les transactions commerciales de produits agricoles. Les informations fournies concernent la publication d'offres de ventes de produits et la cartographie des ventes.

Carte d'identité de M - P ESA

1. Nom : M - P ESA
2. Couverture géographique : Kenya
3. Technologie : Téléphonie mobile
4. Description:

Les bénéficiaires de cette intervention sont les producteurs agricoles et les populations rurales (1,6 millions d'inscrits). Les objectifs qui lui sont assignés sont la facilitation des transactions financières entre les producteurs et les commerçants du milieu urbain. Le projet consiste donc à fournir des informations sur les points de vente et les procédures.

La téléphonie mobile, à travers des applications innovantes, intervient également dans les secteurs tels que la santé, l'éducation, le transport, etc. Dans le secteur de la santé, par exemple, « Midwife Mobile » au Ghana, est un service mobile gratuit qui permet aux femmes et à leurs familles de recevoir des SMS et / ou des messages vocaux dans leur langue sur des informations pertinentes et en temps opportun tout au long de la grossesse et la première année après la naissance. D'autres applications permettent de fournir d'informations aux ménages sur les dates de vaccination, les mesures de précaution contre certaines maladies (paludisme, Ebola, ...) et la nutrition. Dans le secteur de l'éducation, il est possible de régler les frais de scolarité par mobile et suivre les résultats scolaires des progénitures par téléphone. Dans le secteur du transport, la téléphonie mobile permet d'améliorer l'efficacité des services de taxi en Tanzanie où les chauffeurs l'utilisent pour appeler d'autres taxis lorsqu'il y a affluence.

Prescriptions de politique économique

Cette vue synoptique des services sectoriels offerts par l'industrie mobile met en exergue l'importance de cette technologie dans l'émergence des économies en développement. Il convient de noter que cette industrie n'a pas encore libéré toutes ses potentialités, suggérant

l'implémentation des politiques en mesure de lever toutes les barrières susceptibles d'empêcher de profiter pleinement de toutes opportunités qu'elle offre.

Leçon 1 : La BEAC doit envisager d'instaurer un dialogue régulier avec les principales parties prenantes, notamment les banques, les opérateurs de télécommunications, les établissements de monnaie électronique, les institutions de microfinance, les administrations financières et les partenaires techniques et financiers, en vue de dégager les axes d'amélioration du cadre réglementaire et de lever les contraintes qui entravent le développement du mobile banking dans la sous-région. Il s'agit pour la BEAC, en tant que régulateur, de favoriser l'émergence d'un environnement propice à l'exercice de l'activité de mobile banking par une diversité d'acteurs afin d'offrir une plus large frange de la population et surtout la strate la plus pauvre des solutions compétitives et de faibles coûts d'accès aux services financiers.

Leçon 2 : D'après, Huet et al. (2011), trois caractéristiques illustrent la capacité du mobile à contribuer au développement en tant que technologie de base ou « technologie polyvalente » :

- l'omniprésence : la téléphonie mobile est utilisée

dans tous les secteurs ;

- l'amélioration : la technologie ne cesse d'évoluer permettant une baisse des coûts pour les utilisateurs ;
- l'innovation induite : le mobile contribue à l'amélioration de nouveaux produits ou processus.

Leçon 3 : La sensibilisation des décideurs sur les potentialités offertes par l'industrie mobile. Cela peut se faire sous forme de plaidoyer en faveur de l'omniprésence de cette industrie dans les secteurs clés de l'économie. Les avantages qui y sont associés justifient l'adhésion des décideurs, même si comme toute réforme, cela pourrait faire des perdants.

Leçon 4 : Le déficit infrastructurel doit progressivement être levé pour permettre l'adoption de cette innovation par l'ensemble des populations des PED.

Leçon 5 : Les pays qui ont choisi de mettre en place des autorités de régulation indépendantes et de favoriser la concurrence enregistrent de meilleures performances dans le secteur. Dans certains cas, la simple annonce de la mise sur le marché de nouvelles licences a dû obliger l'opérateur existant à réagir en améliorant l'accès au réseau, en diversifiant ses services et en réduisant ses prix.

Aristide MABALI

ESPACE JEUNES CHERCHEURS TCHADIENS

Gestion des ressources naturelles et développement économique : Le cas du pétrole tchadien



Ali Bichara Saleh

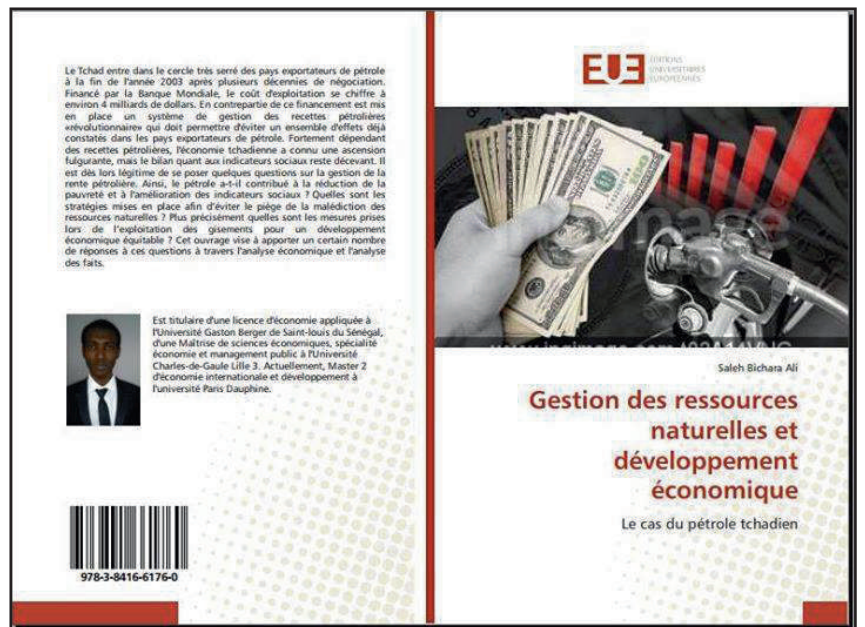
est moindre que ceux dont le sous-sol n'en sont pas dotés. Toutefois, les défis économiques et sociaux auxquels font face les pays de l'Afrique subsaharienne leurs laissent peu de choix sur l'éventualité de produire ou non le pétrole que contient leurs sous-sols. Nous proposons à cet effet un modèle théorique pouvant nous permettre de déterminer la quantité optimale de pétrole à extraire. Ce modèle basé sur la règle de hotelling considère le stock de pétrole comme un actif épuisable produisant un revenu dans le temps. Nous partons du principe selon lequel l'extraction d'une ressource épuisable ou la consommation d'une unité de cette ressource implique l'impossibilité de l'extraire ou de la consommer dans le futur. Extraire une unité aujourd'hui entraîne la perte future du revenu qu'elle aurait procuré si elle n'avait pas été extraite. La ressource étant limitée, il serait donc judicieux de l'extraire de façon optimale. C'est ce qui implique l'existence d'un

La performance des nations exportatrices de l'or noir retient de plus en plus l'attention des économistes notamment au sud du Sahara. Avec l'entrée du Tchad dans le cercle très serré des pays exportateurs de pétrole sous un modèle de gestion de ressources dit « révolutionnaire » émergent des interrogations sur l'efficacité du dispositif mis en place. « Gestion des ressources naturelles et développement économique : le cas du pétrole tchadien » s'inscrit dans une dynamique d'investigation menée par Saleh Bichara Ali et apporte quelques éléments de réponse.

Il est question dans ce livre de répondre à trois interrogations. Faut-il produire le pétrole tchadien est la première question à laquelle répond le livre. La littérature économique montre dans une très grande proportion que la performance économique des pays exportateurs de pétrole

coût d'opportunité qu'il faudra prendre en compte lors de l'exploitation d'une ressource comme le pétrole.

Le financement du projet pétrole a nécessité la mise en place d'un dispositif juridique permettant une bonne orientation des revenus pétroliers. Il s'agit donc de mesurer dans la deuxième question du livre l'efficacité du dispositif mis en place à travers quelques indicateurs. Un accent particulier a été mis sur l'évolution de l'indice du développement humain (IDH). Nous mesurons à travers cet indicateur l'incidence de la manne pétrolière sur les secteurs dit prioritaires par le dispositif.



Certes, l'exploitation du pétrole a métamorphosé l'économie tchadienne sous divers angle mais force est de constater que l'incidence sur l'IDH demeure relativement faible. Ce qui nous permet d'émettre quelques doutes sur la bonne orientation (ou gestion) des revenus orientés vers les secteurs prioritaires. Il importe également de souligner que le livre évoque d'autres indicateurs notamment la qualité des institutions dans un pas exportateur de pétrole, les finances publiques à travers le taux de pression fiscale et enfin l'éducation et le chômage dans la région productrice de pétrole.

Il est question finalement de tirer quelques recommandations. Le PIB tchadien a sans aucun doute été multiplié par deux sur la période 2004-2013, mais les indicateurs analysés laissent penser le faible respect du dispositif mis en place par le modèle « révolutionnaire ». **L'éducation étant considérée comme un secteur prioritaire doit connaître des changements radicaux dans la mesure où elle est le pionnier d'un développement durable.**

Tchad Eco vous offre l'opportunité de vous faire connaître via des insertions publicitaires et des publi-reportages.

Association Pour la Défense des Droits des Consommateurs au Tchad (ADC) et téléphonie mobile

Par M. YAYA SIDJIM, Economiste à l'ADC

Depuis 1990, le paysage politique africain a connu un bouleversement. De plus en plus, les différentes catégories socioprofessionnelles se voient impliquer à divers niveaux dans le processus de gestion de la cité. Ceci à travers les organisations de la société civile qui apportent leurs contributions significatives en termes de participation à l'élaboration des politiques, d'évaluation ou de critiques constructives.

L'important c'est que la société civile qui s'investit en toute indépendance est devenue un acteur, un partenaire avec lequel il faut compter. C'est dans ce contexte qu'a été créée le 08 mai 1994, l'Association pour la Défense des Droits des Consommateurs (ADC). Elle a obtenu sa reconnaissance légale du Ministère de l'intérieur le 08 juin 1995

Les objectifs de l'ADC

- information, formation et éducation des consommateurs,
- protection des intérêts économiques des consommateurs,
- prévention sanitaire,
- sauvegarde de l'environnement,
- garantie de la qualité,
- amélioration du cadre de vie.

L'ADC est affiliée à plusieurs réseaux et plates-formes. Depuis 2001, elle est membre plein de l'Organisation Internationale des Consommateurs (Consumer's International CI/OIC).

Les actions de l'ADC couvrent tous les domaines de la consommation des biens et services, entre autres l'eau et l'assainissement, la prévention sanitaire, les TIC, les transports, la salubrité des aliments, la qualité des produits, la protection de l'environnement. Bref, tous les secteurs qui mettent en jeu les intérêts du consommateur.

Les TIC constituent particulièrement l'un des domaines d'intervention dans lesquels l'ADC est très active. En effet, la première action fut la contribution combien importante au séminaire sur la réforme du secteur des postes et télécommunications au cours duquel les préoccupations des consommateurs ont été exprimées. La réforme s'inscrivait dans la ligne droite de la politique d'ajustement structurel du Gouvernement visant les objectifs majeurs à atteindre : la séparation des activités postales de celles des télécommunications, la séparation des fonctions de réglementation, régulation et d'exploitation des télécommunications, le lancement



Source: Afrique 7

d'appel d'offre pour l'attribution des licences de téléphonie mobile aux opérateurs, etc.

A l'époque, l'accès à ces services constituaient un luxe. Seuls quelques privilégiés nantis disposaient de lignes téléphoniques, en plus des services de l'administration publique et du secteur privé. Malgré les efforts consentis dans l'extension et l'installation des nouvelles infrastructures, avec 8500 abonnés en 1998, le Tchad comptait 12 lignes pour 10 000 habitants, alors que la moyenne de l'Afrique Subsaharienne était de 46 lignes pour 10 000 habitants. Les communications coûtaient extrêmement cher. A titre d'exemple, une minute d'appel interurbain coûte 600 FCFA, et 1400 FCFA pour l'international. Alors qu'en Côte d'Ivoire, elles coûtaient respectivement 211 FCFA et 486 FCFA.

La situation des télécommunications

Actuellement, le paysage des télécommunications est marqué par la présence de cinq (05) opérateurs. Soit un opérateur de téléphonie fixe et quatre (04) opérateurs de téléphonie mobile. Cependant, le secteur est dominé par les deux géants que sont Airtel et Tigo qui totalisent à eux seuls plus de 98% des parts de marché. Une autorité de régulation, nommée « Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes », créée par la loi N°13/PR/2014, est également mise en place pour s'assurer du respect des cahiers de charges des opérateurs.

Le téléphone fixe

Le réseau fixe exploité pour les télécommunications nationales par l'ONPT et pour l'international par la TIT est désormais géré par un opérateur public unique, la SOTEL TCHAD dont le capital est détenu à 100% par l'Etat. La privatisation programmée depuis l'année 2001 n'a pas pu se réaliser pour diverses raisons, notamment le désistement de la banque mondiale du processus de réforme du secteur des télécommunications, la carence constatée en 2004 suite à l'appel d'offres international de cette privatisation.

La téléphonie mobile

La téléphonie mobile a permis d'étendre considérablement l'accessibilité à la communication. Elle est parvenue à toucher les populations dans les coins les plus reculés du pays. Sur les près de 5 millions d'abonnés de la téléphonie mobile, l'on compte en 2015 plus d'un million d'utilisateurs de l'internet. Les tarifs de la connexion Internet ont relativement baissé mais restent tout de même plus élevés que ceux de bon nombre de pays d'Afrique Subsaharienne.

Les actions de l'ADC

L'ADC a été non seulement partie prenante au processus de réforme du secteur des télécommunications, mais a contribué également à l'élaboration de plusieurs textes relatifs aux TIC. De même, elle a réalisé en 2003 une étude sur l'accès aux services des



YAYA SIDJIM

A titre d'exemple, l'ADC a réclamé et obtenu la baisse des coûts de communication, la facturation à la seconde, la couverture maximale du territoire nationale. Même si certaines revendications ne sont pas encore satisfaites.»

postes et télécommunications au Tchad. Cette étude a permis de faire un état des lieux du secteur, de faire une comparaison avec la situation de certains pays ayant une économie similaire à la nôtre.

Dans son rôle d'association de la société civile, l'ADC informe les consommateurs sur leurs droits, leur devoir, attire leur attention sur la qualité des produits et services, et leur recommande d'adopter un comportement rationnel et responsable.

A l'endroit des opérateurs, l'ADC dénonce les mauvaises pratiques, les désagréments que subissent les consommateurs et la mauvaise qualité du réseau. Elle se prononce également sur les tarifs pratiqués et le mode de facturation. A cet effet, plusieurs correspondances ont été envoyées et des rencontres tenues avec les responsables afin d'obtenir la réparation des torts causés aux usagers. A titre d'exemple, l'ADC a réclamé et obtenu la baisse des coûts de communication, la facturation à la seconde, la couverture maximale du territoire nationale. Même si certaines revendications ne sont pas encore satisfaites.

Ce qui a conduit les usagers tchadiens à observer le 15 mars 2013, une journée sans téléphone, exprimant ainsi leur ras-le-bol par rapport à la qualité des services et à la multiplication des taxes sur ce service. Une première au Tchad en termes de boycott des services de la téléphonie mobile. Cette action a déclenché le dialogue ayant conduit à l'amélioration de la qualité des services dont l'accès à la 3G et à la 4G. De nos jours la

qualité de la connexion Internet s'est améliorée, bien qu'elle ne le soit pas de manière permanente.

L'ADC fait des plaidoyers auprès des autorités en charge du secteur pour les amener à adopter les bonnes politiques en

la matière, répondant le mieux aux désirs des consommateurs.

Pour ce faire, l'instauration de la redevance audiovisuelle, la taxe pour le développement du sport et le prélèvement de 50Fcf sur les appels entrants au Tchad ont tous fait l'objet d'opposition par différents

moyens de l'ADC. Malheureusement les appels n'ont pas été entendus par les Députés qui ont voté ces Lois. Ce qui dénote la non prise en compte des aspirations des populations par leurs propres élus.

L'ADC interpelle régulièrement l'autorité de régulation pour faire respecter les cahiers de charges auxquels sont soumis les opérateurs de téléphonie mobile.

Perspectives

En priorité, l'ADC compte créer des cellules dans toutes les régions afin de pouvoir toucher les populations de l'intérieur du pays. Ainsi, il sera plus facile de faire passer les messages de sensibilisation ou des mots d'ordre de mobilisation des consommateurs pour une cause citoyenne.

La Gouvernance au niveau des différentes institutions étant décriée, l'ADC va mettre l'accent sur le contrôle citoyen. C'est le moyen dont dispose les OSC pour évaluer les actions des institutions relevant du domaine public, et se prononcer en conséquence afin de susciter des changements dans le sens positif.

Le modèle d'engagement adopté restera identique. Le plaidoyer sera le domaine privilégié pour amener les autorités à adopter les textes d'application des principales lois relatives aux questions de consommation. Dans cette optique, l'ADC continuera à apporter ses contributions à la formulation des bonnes politiques dans l'intérêt des citoyens consommateurs.

Foncier et développement: le cas du Tchad



MINGAR MONODJI Fidel

Du 14 au 18 mars prochain, Washington DC accueillera la 17ème Conférence mondiale sur les terres et la pauvreté. Initiée par la Banque mondiale, cette conférence est le rendez-vous annuel des gouvernants, experts, universitaires et ONG pour discuter et partager les dernières évolutions sur la politique foncière et les diversités de réformes et des expériences en la matière. Le Tchad sera représenté, à un plus haut niveau. Il importe alors de réfléchir sur l'état actuel de notre législation et ses impacts dans le processus du développement de notre pays. Rappelons que l'article 121 de la Constitution de 1996 renvoie au domaine de la loi, le régime foncier.

La dualité des régimes fonciers au Tchad

Au Tchad, il existe une dualité des régimes juridiques de la terre selon les trois Lois du 22 juillet 1967: le régime de l'immatriculation ou du titre foncier et le régime des droits coutumiers.

Du Titre foncier

Il ressort des dispositions de l'article premier de la Loi N°24 portant sur le régime de la propriété foncière de 1967 que : « la propriété foncière se constate par la procédure de l'immatriculation. Cette procédure consiste dans l'établissement et l'enregistrement d'un titre de propriété appelé titre foncier. » En clair, seul le titre foncier qui garantit

à tout Tchadien la propriété (foncière) au sens de l'article 544 du code civil. Avec un titre foncier, votre parcelle est sécurisée définitivement et devient « inattaquable ». En plus, il permet une garantie hypothécaire pour des prêteurs potentiels tels qu'en dispose l'article 119 de l'Acte Uniforme portant organisation de sureté (Code OHADA).

Du régime coutumier

Le législateur tchadien a permis à ce que les terres non titrées dites «vacantes et sans maitre » bénéficient, au nom

de la « mise en valeur », d'une certaine garantie. Au cas contraire, « la puissance publique se réserve le droit, lorsqu'il n'y a pas emprise matérielle et définitive, de purger son domaine des droits en cause moyennant indemnité». C'est-à-dire que, seules la permanence de l'occupation et la mise en valeur donnent droit à tout détenteur d'une parcelle. Ce qui lui permet d'être indemnisé par l'Etat en cas de déguerpissement (article 7 de la Loi n°23 et article 17 de la Loi n°25 de 1967). Malheureusement, et contrairement au titre foncier, cela ne permet pas au détenteur coutumier de bénéficier de la garantie hypothécaire et d'emprunter, par exemple, auprès d'une banque.

Une dualité compromettante pour le développement du Tchad

La dualité du régime foncier tchadien compromet sans doute le processus de développement de notre pays. Certes le titre foncier apparait de toute évidence comme un gage d'investissements et de stabilité sociopolitique. Mais depuis 1967 à nos jours, l'intérêt du titre foncier n'est pas encore perçu au-delà des frontières des ignorances, des résistances et du laxisme des individus et de l'Etat. La situation est inquiétante. Ainsi, sans tenir le même discours qu'un certain H. De Soto, nous devons comprendre que la titrisation permet une meilleure sécurisation du foncier et une meilleure capitalisation des recettes. C'est

ainsi, que certains de nos partenaires au développement incitent notre pays à aller vers une généralisation du titre foncier. Parmi ces partenaires, la Banque mondiale est convaincue que la sécurisation foncière par le titre foncier égale garantie d'investissements au Tchad (ce qui serait un bouffé d'oxygène en cette période d'austérité budgétaire). Et la FAO est persuadée que la sécurité foncière reste seule source de sécurité alimentaire et de croissance agricole. En plus, sous un autre angle, le titre foncier permettrait de désengorger la justice car à l'état actuel, et selon certaines sources, plus de 70 % des problèmes devant nos juridictions relèvent des conflits fonciers.

L'emprise des pratiques coutumières et communautaires est une réalité patente qui ne demande qu'à être prouvée. A titre illustratif, la vente et l'occupation anarchique des parcelles aux alentours de la capitale N'Djamena par les prétendus Chefs de terre appelés « Boulama ». Il est évident que cette pratique est en violation flagrante avec la législation foncière en vigueur et reste source des spéculations et d'un manque à gagner énorme pour l'Etat.

Selon le compte rendu du Conseil des Ministres du 12 avril 2012, «le Chef de l'Etat a relevé que plus de 90 % des bâtis du Tchad ne sont pas numérotés et n'ont pas de titres fonciers. Ce qui constitue un manque à gagner important pour le Trésor public.»

Les recettes domaniales constituent dorénavant une source non négligeable de recettes budgétaires. Sur la période 2010-2013, elles se sont accrues passant de 23,87 milliards de FCFA à 43,35% et représentent en moyenne 2,5% des recettes budgétaires totales. Bien que ces chiffres mettent en évidence un potentiel de croissance importante de ces recettes, pour le moment, sa collecte se heurte à la résistance des chefs traditionnels. En effet, dans le contexte actuel, il est impossible de nier les droits coutumiers ou de prétendre les purger tant leur



Source: Afrique News Info

résistance semble être farouche et va au-delà des zones rurales.

De tout ceci, un certain nombre des nouveaux facteurs rend de nos jours la situation foncière préoccupante et le statut de la terre problématique au Tchad. Ces facteurs vont du changement climatique à la démographie galopante. A cela, s'ajoutent la pauvreté, l'absence de l'administration, l'analphabétisme et la persistance de la corruption. Cette situation complique réellement la question foncière, la rapproche des incertitudes et rend quasi-permanent le conflit pastoral. Ce qui justifie d'ailleurs cette prière du feu Mgr NGARTERI M. lors de la cérémonie d'investiture du Président de la République en août 2011 : L'Archevêque pria pour que le Président «soit le garant et le défenseur du droit foncier, condition sine qua non de la paix, du respect de la vie, de la dignité de la personne humaine et de la liberté ». Par ce message, il expose toute la problématique foncière au Tchad et son importance dans la stabilité du pays. Ainsi, comme quoi, la sécurisation foncière source du développement reste tributaire de l'Etat de droit. Car, c'est seulement dans un Etat de droit qu'une législation foncière juste et équitable peut naître des institutions démocratiquement posées. Ce qui est d'ailleurs conforme à l'article 4 (m) de l'Acte Constitutif de l'Union africaine (UA). A l'heure actuelle, le projet de loi sur le Code foncier est en souffrance depuis 2012 à l'Assemblée nationale. Ce qui laisse en vigueur les Lois n°23, n°24 et n°25 de juillet 1967 sur le foncier et la domaniale publique.

ACTUALITES

Les chercheurs Tchadiens à l'école du savoir



Cérémonie de lancement (Photo CROSET)

La Faculté des Sciences Economiques et de Gestion de l'Université de N'Djamena, avec l'appui technique et financier de l'Institut Virtuel du CNUCED, a organisé un séminaire de

recherche sur « les techniques de rédaction scientifiques et d'analyse des données macro économétriques sous le logiciel STATA » du 14 au 18 Mars 2016 au CNARC. Lancé officiellement par le Recteur de l'université de N'Djamena, Dr Ali ABDERAMANE HAGGAR, ce rendez-vous de savoir a vu la participation de représentants de plusieurs institutions affiliées à l'université de N'Djamena. Pour ce dernier, l'importance de la recherche pour le développement n'est point à démontrer. Le recteur a exprimé le vœu que cette formation permette de renforcer les compétences des participants dans la rédaction des articles scientifiques.

En plus des enseignants chercheurs de l'université de N'Djamena, on note la participation des représentants de universités de Sarh, Moundou et Abéché, du CROSET, et quelques chercheurs affiliés. Animé par l'économiste Burundais, le Pr. Janvier Désiré NKURUNZIZA, venu de Genève pour la circonstance, ce séminaire a pour but d'outiller les participants des techniques de recherche, notamment l'utilisation du logiciel STATA pour la partie empirique de la recherche. Durant les 5 jours de séminaire, les participants ont

appris les techniques d'estimation économétrique sur les données transversales, chronologiques et en panel. Le séminaire a pris fin avec les mots de remerciement du Doyen de la faculté des Sciences Economiques et de Gestion de l'Université de N'Djamena. Il convient de noter que les participants sont globalement satisfaits du contenu de la formation malgré la chaleur ambiante de N'Djamena qui n'a pas permis de créer un climat propice à l'apprentissage.

Aristide MABALI

Election et économie ou économie et élection



Source: JournalduTchad.com

Environ 16 élections sont ou seront organisées en 2016 en Afrique. Les pays concernés par ces échéances électorales sont : RCA, Ouganda, Niger, Bénin, Comores, Congo Brazzaville, Tchad, Djibouti, Sao Tomé et Príncipe, Gabon, Cap-Vert, Zambie, Guinée Equatoriale, Gambie, République Démocratique du Congo, et Ghana. La tenue d'une élection affecte de plusieurs manières la vie d'une nation. Non seulement, elle donne l'occasion à chaque citoyen,

jouissant de ses droits, de choisir son dirigeant, mais lui offre également l'opportunité de présider la destinée de la nation. Toutefois, cela n'est pas sans conséquences sur l'économie nationale. En effet, avant, pendant et après la tenue d'une élection, l'économie est affectée de plusieurs manières.

Avant une élection, le candidat sortant peut manipuler la politique budgétaire à des fins électorales. C'est ce que les partisans de l'économie politique appellent un « cycle politico-budgétaire.

» Un cycle politico-budgétaire est l'idée selon laquelle, pour augmenter sa chance de réélection, le candidat sortant va mener une politique budgétaire expansionniste, c'est-à-dire les dépenses gouvernementales vont augmenter à la veille des élections. En effet, les dépenses publiques vont permettre de réaliser soit des investissements publics ou financer les dépenses courantes (par

exemple l'augmentation des salaires). En ce qui concerne les investissements publics, ils peuvent prendre plusieurs formes : **les dépenses dites « Pork Barrel », ie les investissements publics (écoles, hôpitaux, ...) géographiquement ciblées au profit d'une communauté donnée ou des éléphants blancs.** Pour le sortant, toutes ces réalisations sont des « signaux » sur ses compétences, envoyés à l'électorat. Il convient de rappeler que le **Président Gabonais, candidat sortant pour les prochaines échéances électorales gabonaises, a remis les clés des logements sociaux (172) par tirage au sort le 23 Janvier 2016.** Bien sûr, nous ne disposons d'aucune information pour assimiler cela à une manipulation budgétaire à des fins électorales. En ce qui concerne la manipulation des dépenses courantes, il vous souviendra que la conjoncture économique a obligé le gouvernement Tchadien à renoncer au recrutement à la fonction publique dans sa loi de finances initiale, nouvelle annoncée par l'ex Ministre des finances et du budget monsieur Ngarlenan Docdjé. Pourtant, **le nouveau**

premier ministre, Pahimi Padacké Albert, a eu l'approbation de la représentation nationale pour recruter 20 000 jeunes au titre du budget 2016. Entre temps les salaires sont difficilement payés, d'autres tels que les maîtres communautaires trainent avec plus de 20 mois d'arriérés de subsides. Suivez mon regard !!!

« Moi Président, je vais construire les « hôpitaux » pour les femmes et les hôpitaux pour les hommes », un discours tenu régulièrement par les candidats aux élections présidentielles pendant les campagnes électorales. Bien évidemment, toutes ces promesses reposent sur la manipulation du budget de l'Etat. N'eût été la myopie et l'absence de mémoire de l'électeur admis dans certains modèles politico-budgétaires, le candidat élu sera obligé de réaliser ses promesses s'il tient à sa réélection.

Puis, vient le moment des ajustements et austérité budgétaire. En effet, après les élections, il sera question de retrouver les équilibres budgétaires.

Nous comprenons désormais pourquoi les politiques budgétaires s'éloignent de l'optimalité. Avis aux chercheurs Tchadiens de tester cette hypothèse pour le cas de notre pays.

Aristide MABALI

Mission de consultation du FMI au Tchad



Source: WWW.tchadinfos.com

Dans le cadre des discussions sur la troisième revue du programme économique du Gouvernement appuyé par les arrangements sur la Facilité Elargie de Crédit (FEC), une mission du Fonds Monétaire International (FMI) s'est rendue à N'Djamena du 07 au 20 mars 2016. Elle était dirigée par M. Mauricio Villafuerte et a rencontré le Premier Ministre, le Président de l'Assemblée Nationale, la Ministre du Plan et de la Prospective, le Ministre des Finances et du Budget ainsi que les représentants du secteur privé et les partenaires techniques et financiers du Tchad. La mission avait également pour objectif de conduire la consultation au titre de l'article IV des accords de financement entre le Tchad et le FMI. En guise de rappel, le FMI a approuvé un nouvel accord sur la FEC le 1er Août 2014 dans un contexte de chute drastique des cours du pétrole pour un montant total de 122,4 millions de dollars américain sur trois ans afin de permettre au Tchad de redresser sa balance de paiement, d'assurer sa soutenabilité budgétaire, de renforcer les institutions financières et la gouvernance et de promouvoir une croissance inclusive et soutenue à moyen terme.

La mission a observé que l'activité économique du pays continue d'être sérieusement affectée par les deux principaux chocs externes à savoir : la baisse accrue et la volatilité des prix du pétrole sur les marchés internationaux et la dégradation de la sécurité au niveau régional. Ces deux chocs ont eu des

conséquences sur la croissance économique qui s'est considérablement ralentie, passant de près de 7 % en 2014 à 1,8 % en 2015 et le produit intérieur brut (PIB) non pétrolier qui a baissé d'environ 3 %. La prise en compte de la production de la compagnie pétrolière chinoise CNPC sur une année pleine, qui a commencé à exporter du brut fin 2014 a par contre permis au PIB pétrolier d'afficher une hausse de plus de 30 % traduisant une forte augmentation de la production pétrolière. Les perspectives montrent une décroissance du PIB réel principalement en raison des problèmes du secteur pétrolier. L'inflation a été marquée à la hausse s'établissant à 3,6 % en 2015 contre 1,7 % en 2014 principalement en ce qui concerne les prix à la consommation des denrées alimentaires et les produits importés en raison des mauvaises récoltes dues à la mauvaise pluviométrie et des problèmes liés au transport causés par la dégradation de la situation sécuritaire.

Les discussions sur les politiques économiques se sont basées sur les problèmes à court et moyen terme avec une revue du budget de 2016 prenant en considération l'évolution des cours du pétrole et la priorisation des dépenses sociales pour une transmission à l'Assemblée Nationale. Le gouvernement élabore également une stratégie globale crédible et transparente pour la gestion et l'apurement de la dette intérieure accumulée en 2015.

La mission recommande au gouvernement de maintenir le suivi et la déclaration des revenus pétroliers, maintenir une politique budgétaire prudente pour assurer la stabilité économique et la viabilité de la dette. Elle souligne également la nécessité de mettre en place des réformes structurelles permettant d'assurer une croissance inclusive au-delà du secteur pétrolier et diversifier l'économie afin de créer des emplois, améliorer l'environnement des affaires et la qualité des dépenses publiques. Le gouvernement s'engage à poursuivre les réformes structurelles notamment le Plan d'Action pour la Modernisation des Finances Publiques (PAMFIP), les transcriptions des directives CEMAC, le recouvrement des impôts non pétroliers, la gestion de la dette, l'exécution du budget et de la communication des informations budgétaires et du suivi de la passation des marchés.

Rony DJEKOMBE

Equipe de rédaction

Directeur de Publication:
Jareth BEAIN

Rédacteur en Chef
Aristide MABALI

Rédacteur en Chef Adjoint
Guy Dabi GAB-LEYBA

Chargé de diffusion
Rony DJEKOMBE

Ce numéro a vu la contribution financière du Service de Coopération et d'Action Culturelle (SCAC) de l'Ambassade de France au Tchad et de l'Ambassade des Etats-Unis au Tchad, toutefois les avis émis sont ceux des auteurs.

Ont participé à ce numéro: Koublengar Madjos (Caricaturiste) et Dennenodji Mbainissem (Stagiaire au CROSET)

Cercle de Réflexion et d'Orientation sur la Soutenabilité de l'Economie Tchadienne (CROSET)

Siège: Moursal, Avenue Mathias Ngarteri (axe CA 7)

B.P.: 2141 N'djamena (Tchad).

Email: nos_contacts@croset-td.org

Site web: www.croset-td.org

Tél.: (+235) 66 31 99 68 / 62 30 36

66 / 63 27 00 01

Impression: Bingo

Tirage: 2 000 exemplaires

Distribution gratuite